Extrait des conditions générales de vente des Formations

Modalités d'inscription

L'inscription préalable est obligatoire pour participer aux formations, par mail de préférence. Elle doit être réalisée le plus tôt possible jusqu'à un délai de 8 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, sous réserve de places disponibles. (Attention : ce délai ne tient pas compte des délais nécessaires aux demandes de prise en charge financière des formation – Cf article 4 des présentes CGV).

Modalités de formation

En s'inscrivant, le client s'engage à respecter à respecter les *horaires* 9h00/12h30 – 13h30/17h, qui sont rappelés dans la convocation. Des horaires spécifiques pour certaines formations sont précisés dans le programme de formation et repris dans la convocation.

Toute personne en **situation de handicap** peut contacter le service formation de la Chambre d'agriculture pour envisager les aménagements nécessaires.

Les *informations* communiquées sur la formation sont susceptibles de modification (date, lieu, horaire, intervenants).

Au plus tard, 8 jours calendaires avant la date prévue pour la formation, une convocation sera adressée avec les informations pratiques.

Evaluation et Validation de la formation :

Une attestation de fin de formation ou un certificat de réalisation sera adressé à chaque participant à l'issue de la formation, à conserver comme justificatif pour le crédit d'impôt.

Financement de la formation

Pour les contributeurs VIVEA, ces formations peuvent être financées par (Fond pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant) et des Fonds Européen sous réserve de leurs priorités et des conditions de prise en charge, consultables sur www.vivea.fr. Le contributeur doit impérativement fournir une adresse électronique valide et donner son consentement à VIVEA pour la prise en charge de sa formation. Sans cette démarche, la formation lui sera facturée au tarif « autre public ». Depuis le 01/01/2021, VIVEA a mis en place un plafond de financement de 2250 € par an et par personne ; le solde est consultable sur www.vivea.fr

Pour les salariés ressortissants d'OCAPIAT, certaines formations peuvent être prises en charge directement par OCAPIAT, sous réserve d'une inscription en ligne dans le catalogue de l'Offre régionale OCAPIAT et d'un accord de prise en charge OCAPIAT. Conditions et catalogue disponible sur www.ocapiat.fr

Pour les porteurs de projet d'une création ou reprise d'une exploitation agricole : chacun est responsable de la recherche de financement et des démarches à entreprendre pour la prise en charge de ses formations avec son Compte Personnel de Formation (CPF), par Pôle Emploi, un opérateur de compétence, VIVEA, ... selon leurs priorités et conditions de prise en charge.

Pour ceux qui utilisent le financement par le Compte Personnel de Formation via www.moncompteformation. gouv.fr, les conditions générales de la caisse des dépôts et consignations s'appliquent et prévalent sur les présentes conditions générales de vente. Notamment le délai d'inscription supérieur à 11 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

Pour tout autre public, ou en cas de refus de prise en charge par un fond de formation, le tarif « Autre public » indiqué sur le bulletin d'inscription ou la convention de formation sera appliqué. Chacun doit s'adresser directement à son fond de formation compétent, afin de bénéficier d'une prise en charge, aux conditions définies par celui-ci.

Les frais afférents à la formation (déplacement, hébergement, repas, ...) ne sont pas compris dans les frais pédagogiques et restent à la charge de chacun.

Tarifs et modalités de règlement :

Le prix par participant indiqué dans le bulletin d'inscription ou la convention de formation est un prix TTC (sans TVA applicable). Le règlement s'effectue à réception de la facture de formation, par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche ou virement bancaire. Des repas pourront éventuellement être proposés, ils ne sont pas compris dans le prix de la formation. Pour des formations techniques nécessitant du matériel et des frais spécifiques, une participation aux fournitures et matières premières pourra être demandée en sus. **Toute Formation commencée est due en totalité.**

Consultez nos conditions générales sur www.ardeche.chambre-agriculture.fr

















CONTRAT INDIVIDUEL DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais (article L. 6353-3)

INSCRIPTION À LA FORMATION CERTIPHYTO EXPLOITANT PRIMO-CERTIFICAT

Décideur en entreprise non soumise à agrément

>Privas

2 et 8 juillet 2024

Nom:

Prénom:

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse personnelle:

E-Mail:

Entreprise:

Numéro SIRET:

Adresse de facturation (si différente de l'adresse personnelle) :

Organisée par :

Chambre d'agriculture de l'Ardèche 4, Avenue de l'Europe Unie - BP 114 07001 PRIVAS Cedex

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Numéro de déclaration d'activité : 8207P000807 À LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION Tél fixe : Tél portable :

STATUT:

Chef d'exploitation

Conjoint(e) Collaborateur(trice)

Aide familial(e) MSA

Cotisant solidaire actif

Porteur de Projet ayant un PPP

Retraité Cotisant Solidaire : merci de nous transmettre une **attestation MSA à votre nom propre** justifiant que vous êtes cotisant solidaire

Retraité NON Cotisant solidaire : selon les directives de la DRAAF vous n'êtes pas éligible au certtificat individuel

Salarié(e)

Autre





1 CETTE FORMATION ENTRE DANS LA CATÉGORIE DES ACTIONS DE PERFECTIONNEMENT PRÉVUES PAR L'ARTICLE L. 6313-1 DU CODE DU TRAVAIL.

2 PRÉCISIONS SUR LA FORMATION

Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme de la formation disponible sur notre site : www.ardeche.chambres-agriculture.fr Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

3 DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Tout stage commencé est dû en totalité. Le règlement s'effectue à réception de la facture de formation, par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche ou par virement bancaire (en spécifiant le n°de facture).

✓ Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières, des tarifs et je reporte le montant du coût de la formation, présent sur la fiche descriptive (www.ardeche.chambre-agriculture.fr/formations):

0 €, ayant droit Vivea (Chef d'exploitation, aide familial selon statut MSA, cotisant solidaire, conjoint collaborateur selon statut MSA), sous réserve de disposer d'un crédit Vivéa suffisant.

392 €, autres publics (non éligible vivea, salariés agricoles, particuliers ...).

Je bénéficie d'un e-chèque formation (PPP, Regain, fidélité) que le joins à mon inscription.

4 INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), le présent contrat est résilié selon les conditions financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, aucune pénalité ne sera appliquée. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure, la Chambre d'agriculture de l'Ardèche facturera le coût de la formation soit le montant « autre public ».

DÉLAI DE RÉTRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 8 jours avant le début de la formation pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par courrier ou courriel formation@ardeche.chambagri.fr. En cas d'annulation à moins de 8 jours calendaires du début de la formation, d'absence non justifiée le jour du démarrage de la formation ou d'abandon en cours de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité des frais sera retenue, soit le tarif « autre public ».

6 CLAUSES PARTICULIÈRES

En dessous de 15 inscriptions, il se peut que le stage ne soit pas mise en œuvre.

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

CAS DE DIFFÉREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Pivas sera seul compétent pour régler le litige.

AUTORISATION DE RÉALISATION ET D'UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES

J'accepte que mon image et celles de mes biens soient utilisées par la Chambre d'agriculture de l'Ardèche pour illustrer leurs supports de communication sur la formation.

PROTECTION DES DONNÉES

Des informations personnelles collectées avec votre accord sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont traitées et utilisées par le personnel de la Chambre d'agriculture dans la mesure où cela est nécessaire à la présente relation contractuelle ou à la défense de vos intérêts. Consulter notre rubrique https://chambres-agriculture.fr/pratique/mentions-legales/

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant notre délégué à la protection des données à <u>contact@ardechechambagri.fr</u>.

Fait à , le

Par le stagiaire : Nom Prénom

▼ "Bon pour accord" Signatur

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARDECHE

Pour le Président de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche et par délégation Olivier DURANT, Directeur

Sianature :





VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes.

Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

Êtes-vous déjà titulaire d'un	certiphyto ?	
Non	Oui, lequel :	
Productions végétales principales ?		
Verger/ petits fruits	Fourrage /prairies	Maraîchage
Grandes cultures	Vignes	
Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ? Non		
Oui. Laquelle et quand ?		
Quels produits phytosanitair	es (nom commercial ou matière ac	ctive) utilisez-vous le plus souvent
Avez-vous des remarques, de	es questions ?	